

COMMUNE DE GUICHE

APPEL À CANDIDATURES

Vente de lots de bois de chauffage – Forêt communale

La Commune de **Guiche** met en vente des lots de bois de chauffage provenant de la forêt communale.

Objet :

La présente consultation a pour objet l'attribution de **13 lots** de bois de chauffage destinés à un usage domestique (affouage printemps / été 2027).

Description des lots :

- Essences : chêne, frêne et aulne.
- Volume estimatif : 6 à 7 stères / lot soit 86 stères.
- Localisation : parcelle 4.af.
- État du bois : sur pied ou abattu restant à débiter.
- Prix du stère pour le bois sur pied : 18,00 €.
- Prix du stère pour le bois abattu, restant à débiter : 30,00 €.

Conditions de participation :

Peuvent déposer une candidature :

- Les personnes majeures domiciliées sur la commune (si peu de candidatures, l'appel à candidatures pourra être élargi aux communes voisines).
- Les personnes s'engageant à utiliser le bois exclusivement pour leurs besoins personnels en chauffage.

Chaque candidat ne pourra déposer qu'une seule demande.

Modalités de candidature :

Les personnes intéressées doivent transmettre leur candidature avant le **31 août 2026 à 12h00** en mairie, par courrier ou par courriel à : **info@mairie-guiche.fr**.

Le dossier devra comporter : Nom et prénom, Adresse, Téléphone et/ou courriel, Justificatif de domicile de moins de trois mois et Déclaration sur l'honneur attestant que le bois est destiné à un usage personnel.

Modalités d'attribution :

Les lots seront attribués par tirage au sort parmi les candidatures recevables. Les candidats retenus seront informés individuellement.

Conditions d'exploitation :

L'acquéreur s'engage à :

- Régler le montant du lot avant tout enlèvement ;
- Respecter les consignes de sécurité et la réglementation forestière ;
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés ;
- Démarrer l'affouage au printemps / été 2027 ;
- Procéder à l'enlèvement du bois suivant calendrier mis en place par l'ONF ;
- Laisser le site propre après exploitation.

Tout lot non retiré dans le délai imparti pourra être réattribué sans indemnité.

Renseignements :

Pour toute information complémentaire, contacter la Mairie de GUICHE par courriel : **info@mairie-guiche.fr**